

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

80681 N° M21- 0057343

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 469 Société : R.A.M.

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : YOUSSEF KAAA-

Date de naissance : 1963

Adresse :

Tél. : 061.536.03.36 Total des frais engagés : 600.62 + 318 = 918 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/07/2021 Nom et prénom du malade : KBOUZI SMAIL Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affect respiratoire allergique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 13/08/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/07/2023	C	1	250 DT	<i>Delphine CHANSON</i> 124, Bd. El Khalil - Ain Chock Casablanca - Tel. : 022521134

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>ALAOUI PHARMACEUTICALS PHARMACIE HLY ABD Rue 308, N° 18 - Ain Chock Hôpital Med Sekkaï - Casablanca Tél: 05.22.21.73.64</p>	15/7/2021	640,80

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

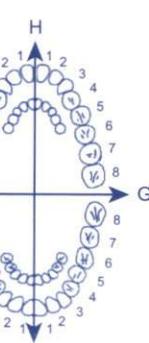
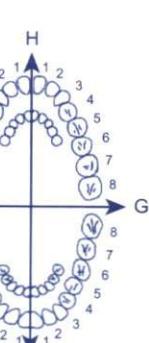
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Chakib HAJJI

Diplômé en Allergologie et Immunologie Clinique  
(Faculté de Médecine de Limoges)  
Ex. Médecin Attaché au CHU de Tours

## MALADIES ALLERGIQUES

124, Bd El Khalil, Hay Moulay Abdellah  
Aïn Chock - Casablanca  
Tél : 0522 52 51 34 / GSM : 06 63 33 60 16

Par RDV

# الدكتور شحيب حاجي

دبلوم أمراض المحسانية والمناعة  
(كلية الطب بليموج)  
طبيب سابقاً بالمستشفى الجامعي بتور  
أمراض المحسانية

رقم 124. شارع الخليل حي مولاي عبد الله  
عين الشق - الدار البيضاء

الهاتف : 06 63 33 60 16 / 0522 52 51 34 / النقال : 06 63 33 60 16

بالموعد

Casablanca, le

15/07/2021

À consommer de  
préférence avant le:  
PPC: 89,50 DH

6 118001 020706  
10414MP12N00 P.P.V. 297,00 DH  
Flacon de 120 doses

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate  
notre gamme

2006/8 SYNTHEMEDIC  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

2006/8 SYNTHEMEDIC  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

2006/8 SYNTHEMEDIC  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

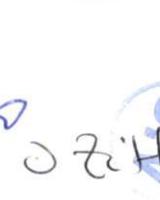
SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

SYNTHEMEDIC O SYMBIOCORT TURBULEX  
22 mg équivalent mao à 100 mg rocébrate

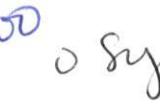
174.45



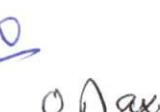
79.70



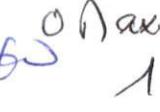
294.00



79.30



640.65



200 mg.

1 j.

1 j.

1 j.

1 j.

1 j.

1 j.

UT.AV.: 12 2022  
LOT N°: 1299974

79,30 | 70

Docteur CHAKIB HAJJI  
Allergologue  
El Khalil - Ain Chock  
Casablanca - T: 0525134

174.45 0525134